



MAIRIE DE LAIZ

Séance du 11 février 2020

En exercice : 10 Excusé(s) : 3 Présents : 7 Pouvoir : 1	L'an deux mille vingt, le 11 février et à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué le 07/02/2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves ZANCANARO, Maire Étaient présents : M. ZANCANARO Yves, M. BLOUZARD Robert, M. BODIN Jean-Claude, Mme SIRI Sylvie, M. SCHAUVING Sébastien, M. BOUCHOUX Gilbert, Mme GUYOT Annie Étaient absents : Mme BERNOLLIN Catherine, M. DESPLANCHES Fabrice, Mme MARECHAL Annie Secrétaire de séance : Mme GUYOT Annie
--	---

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier 2020 est approuvé, à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

20-05 – OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT (M14) AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire, rappelle L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation a prévu :

“ En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 Mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits ”.

Considérant que le budget de la commune ne sera adopté qu'au mois d'avril ;

Considérant qu'en attendant ce vote, les opérations d'investissement de la Commune de Laiz continuent et que les paiements ne peuvent être suspendus durant cette période ;

Compte tenu de ces dispositions, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de 2020.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces dépenses d'investissement.

ENTREPRISE	COMPTE IMPUTATION	PROGRAMME	MONTANT
RECYCLE OFFICE	2158	97	1 436.40 € TTC
ADTEC	21538	97	1 931.71 € TTC

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Autorise, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements situés ci-dessus avant le vote du Budget Primitif de 2020

DIT, que les crédits inscrits ci-dessus seront repris au budget primitif 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.